

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

1295 Tannay, le 8 décembre 2025

CC/21/2021-2026

Procès-verbal n° 21 de la séance du Conseil communal de Tannay du 8 décembre 2025 à 19h30

Ordre du jour

- 1. Appel**
 - 2. Ordre du jour**
 - 3. Approbation du procès-verbal du 15 septembre 2025**
 - 4. Communications du Bureau**
 - 5. Communications de la Municipalité**
 - 6. Communications des délégués des différentes associations intercommunales**
 - 7. Préavis n°60 de la Municipalité relatif au tarif des émoluments du contrôle des habitants**
 - 8. Préavis n°61 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de CHF 80'600 pour le renforcement de la rive gauche du Torry**
 - 9. Préavis n°62 de la Municipalité relatif au budget de l'EIPT 2026**
 - 10. Préavis n°63 de la Municipalité relatif au budget communal 2026**
 - 11. Propositions individuelles et divers**
- Dîner**

Message d'ouverture du Président

« Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs du public, au nom du Bureau du Conseil communal de Tannay, je vous souhaite à tous la bienvenue. Il est maintenant l'heure de déclarer ouverte la séance du Conseil communal de Tannay. »

1. Appel

Monsieur le Président Guillaume BENARD procède à l'appel et demande à chaque personne présente d'indiquer le nombre de mandatures qu'elle a réalisé, ce qu'ils font.

4 personnes sont excusées : Monsieur Mateo DIETTES, Madame Natascha HEINZELMANN, Monsieur Arcadio MIR et Monsieur Fabrizio NASISSI.

28 personnes sont présentes.

Le quorum est atteint, la séance du Conseil communal peut se tenir.

2. Ordre du jour

Monsieur le Président Guillaume BENARD lit l'ordre du jour, lequel est accepté.

3. Approbation du procès-verbal du 15 septembre 2025

Le procès-verbal du **15 septembre 2025** est approuvé à la majorité (2 abstentions).

4. Communications du Bureau

Monsieur le Président Guillaume BENARD présente le planning officiel des élections communales 2026 sur grand écran et passe en revue les échéances importantes. Cette présentation sera transmise par courriel à ceux qui le souhaitent.

Une soirée citoyenne aura lieu à la salle communale le 15 décembre 2025 afin de pouvoir répondre aux questions des citoyens et entendre les témoignages des personnes actives en politique au sein de la commune.

Il annonce les dates des votations fédérales : 8 mars 2026, 14 juin 2026, 27 septembre 2026 et 9 novembre 2026.

Madame Martine RAY- SUILLOT, greffière et secrétaire municipale, indique, sur question de Monsieur le Président Guillaume BENARD, que la liste des candidats au Conseil communal de Tannay est à disposition auprès du greffe. Elle précise que les noms et prénoms ne peuvent pas excéder 40 caractères. Les signatures seront vérifiées et chaque liste doit être parrainée par 3 parrains au moins. Au total, il devrait y avoir au moins 47 noms, soit 35 conseillers et 12 suppléants. Il est aussi possible de dresser des listes individuelles et de les apparenter à la liste du Conseil communal de Tannay. Au niveau de la Municipalité, c'est exactement le même processus, pour 5 municipaux. Le dernier délai pour le dépôt des listes pour la Municipalité et le Conseil communal est le 12 janvier 2026, à 12h00. Elle souligne que les personnes qui souhaitent s'inscrire peuvent déjà le faire à la fin de cette séance.

Monsieur le Président Guillaume BENARD précise qu'une liste n'a pas besoin d'être complète pour la Municipalité ; autrement dit elle peut avoir moins de 5 noms. Pour ce qui est du Conseil communal, il y a une seule liste intitulée « Conseil communal de Tannay » vu qu'il n'y a pas de parti politique.

Il rappelle avoir adressé un courrier à l'attention de la DGE (Direction générale de l'Environnement) concernant la décharge des Tattes-de-Bogis, laquelle avait été transmise pour information aux membres du Conseil communal. La DGE a répondu qu'elle ne donnera pas d'informations concernant l'EIE (étude d'impact sur l'environnement) pour le moment car cette étude est encore au stade de

« brouillon », et qu'elle craint des perturbations en divulguant ce document. À la suite de cette réponse, il indique avoir formé recours auprès de la CDAP pour obtenir les documents ; la DGE avait un délai au 1^{er} décembre 2025 pour y répondre mais a demandé que ce délai soit prolongé au 5 janvier 2026.

Il explique ensuite que Madame Chantal TURIN, préfète du district de Nyon, a indiqué au bureau du Conseil communal, lors de sa visite le 25 septembre 2025, que la Commission culturelle n'avait pas pour mission de communiquer sur des événements lors des séances du Conseil communal car les commissions doivent se prononcer uniquement sur des préavis. Il regrette que cela ne puisse pas se faire comme cela a été fait jusqu'à présent et remercie la Commission culturelle pour son engagement.

Il poursuit en indiquant que plusieurs personnes se sont plaintes et ont fait part de leur agacement à propos de l'annonce, jugée théâtrale, de certains candidats et de leur présentation en vue des élections à la Municipalité lors de la séance du Conseil communal du 15 septembre 2025. Ils estiment que ce n'était ni l'endroit, ni le moment pour le faire.

Il indique avoir trouvé une erreur de présentation concernant la candidate Madame Aurore Hepp, qui a été présentée plusieurs fois comme venant de Nyon, alors qu'elle vient de Mies.

Monsieur le Municipal Michaël SCHLEGEL relève que ce n'est pas ce qui a été dit et que c'est une erreur de transcription dans le procès-verbal de la séance.

Monsieur le Président Guillaume BENARD répond qu'il ne s'agit pas d'une erreur de transcription mais de la présentation faite par Monsieur le Municipal Michaël SCHLEGEL, et confirme qu'elle vient de Mies, que son papa est Président de l'Amicale, sa maman aussi. Donc, bienvenue à elle.

Il conclut en informant que le repas de ce soir est cuisiné par le restaurant Mumbai Delice de Versoix.

5. Communications de la Municipalité

Madame la Syndique Denise RUDAZ informe, concernant le terrain de beach-volley, que les échanges entre la Municipalité et les avocats de la partie adverse se prolongent sans arriver à un résultat concret. Sur conseil de son avocat, la Municipalité de Tannay a décidé de ne plus répondre et d'attendre la réponse de la CDAP.

Elle informe que le changement des coffrets électriques concernant l'éclairage public est en cours. Le nouvel éclairage de toute la commune sera changé d'ici la fin du mois de janvier 2026.

Elle indique que Monsieur Nicolas BURGI sera le prochain gérant de la buvette du Port.

Elle annonce que la Municipalité a acquis un nouveau tracteur pour le prix de CHF 42'000. Ce crédit n'a pas fait l'objet d'un préavis vu le délai de livraison de 4 à 5 mois et le fait que l'ancien tracteur peut lâcher à tout moment. Il était donc plus prudent de le commander rapidement. Il sera livré en février 2026. Pour information, le tracteur actuel n'a pas été réparé car les coûts s'élèvent à CHF 20'000 environ.

Elle explique que les travaux de la crèche sont en cours. Le budget alloué à la crèche et celui pour l'appartement n° 5 seront dépassés car des travaux supplémentaires ont dû être réalisés en raison des complications rencontrées au niveau du sol et des planchers.

Elle évoque les nombreuses détériorations qui ont eu lieu dans l'entrée de l'UAPE. Une caméra sera placée dans le coin de l'entrée et un panneau indiquera la présence de cette caméra. Elle sera mise en service dès 19h00. Les images filmées pourront être vues par la police uniquement si la Municipalité dépose une plainte pénale.

Monsieur le Municipal Michaël SCHLEGEL rappelle que les Commissions du Conseil communal sont soutenues par la Municipalité et précise que la Préfecture avait déjà abordé ce sujet il y a plusieurs années. Pour cette raison, la Commission du développement durable est à l'origine de l'association TannEco qui a aujourd'hui un budget de CHF 8'000 par année afin de pouvoir organiser des événements. Il rappelle que Tannay a la particularité d'avoir une Commission culturelle et que la Municipalité encourage et continuera de soutenir financièrement des initiatives comme le Cinérolé par exemple, mais cela devra se faire dans le cadre d'une association.

Il salue le succès de l'inauguration de la piscine et patinoire du 14 et 15 novembre 2025 et remercie ceux qui étaient présents. Il informe que la commune mettra à disposition de la population un certain nombre de billets d'entrée gratuits pour la piscine qui seront disponibles au greffe de la Municipalité à partir du 5 janvier 2026.

6. Communications des délégués des différentes associations intercommunales

Madame Julia TADION, **pour l'APEJ**, informe que deux préavis ont été acceptés le 18 novembre 2025, l'un concernant le budget 2026 et l'autre relatif à l'évolution du projet de salle de gymnastique double à Necker en salle triple. Pour plus d'informations : www.apej.ch.

Monsieur Marc LUTHI, **pour les SITSE**, indique que les préavis suivants ont été acceptés lors de la séance du 13 novembre 2025 : préavis 278 (budget 2025), 276 (demande d'un crédit de CHF 2'250'000 pour l'acquisition d'un chauffage à distance), 279 (demande d'un crédit de CHF 33'000 pour soutenir un projet d'accès à l'eau potable durable à Haïti et pour soutenir un projet garantissant un environnement sain au niveau WASH à Madagascar) et 280 (demande d'un crédit de CHF 192'960 pour l'amélioration de l'évacuation des eaux usées aux Perrières à Coppet).

Monsieur Jean-Marc KELLER, **pour l'ARSCO**, indique que de nombreux travaux de réfection ont été effectués en 2025 sur le bâtiment des Rojalets ; sa capacité d'accueil est de 500 à 600 élèves du secondaire. Un terrain agricole a été acheté à proximité immédiate du site en prévision des besoins en 2040. Le montant total d'investissement à l'heure actuelle s'élève à 24 millions pour le projet actuel. La commune de Coppet est partie ici pour 4 millions et le canton devrait subventionner à raison de 6 millions, le reste est à charge des habitants. Le budget de fonctionnement est de 14.3 millions. Il est difficile de faire des comparaisons puisque 2026 sera la première année de fonctionnement. L'inauguration officielle a eu lieu le 15 novembre 2025 avec de nombreuses animations, avec un grand succès puisque plusieurs centaines d'habitants et d'interférences ont participé.

Monsieur Fabrizio NASSISSI étant excusé, Madame la Syndique Denise RUDAZ informe, pour la Région intercommunale de Nyon, qu'une étude a été approuvée en vue d'examiner le développement d'un tourisme « quatre saisons » autour du massif de la Dôle. Pour plus d'informations : www.regiondenyon.ch.

7. Préavis n° 60 de la Municipalité relatif au tarif des émoluments du contrôle des habitants

Madame la Syndique Denise RUDAZ présente le préavis n° 60.

Elle indique que la Municipalité a décidé de supprimer la possibilité de demander un certificat de bonne mœurs, à l'instar de la ville de Lausanne par exemple, car ceux-ci étaient finalement établis sans connaître la personne. Ces certificats sont demandés environ seulement 2 à 3 fois par an.

Monsieur François STETTLER lit le rapport de la Commission ad hoc des Règlements ; au nom de cette Commission, il recommande d'approuver le préavis n° 60.

La discussion est ouverte.

Sur questions de Madame Ines FRANKE et Madame Pierrette RAMSEIER, le Président Monsieur Guillaume BENARD lui ayant donné la parole, Madame Martine RAY - SUILLLOT répond que ce certificat est remplacé désormais par les extraits du casier judiciaire (ordinaire et spécial) et l'attestation de domicile.

Monsieur Jonathan MONNEY demande à quoi sert la carte d'identité pour les attestations de domicile, car cela n'était pas demandé jusqu'à présent.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond que la loi cantonale exige la carte d'identité afin de vérifier la signature.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 60 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis n°61 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de CHF 80'600 pour le renforcement de la rive gauche du Torry

Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX présente le préavis n° 61.

Madame Jane FERGUSON lit le rapport de la Commission de l'urbanisme ; au nom de cette commission, elle recommande d'approuver le préavis n° 61.

Monsieur Arnaud WEIL lit le rapport de la Commission des finances ; au nom de cette commission, il recommande d'approuver le préavis n° 61.

La discussion est ouverte.

Monsieur Jonathan MONNEY demande pour quelles raisons la Commission du Développement durable n'a pas été consultée pour l'élaboration de ce préavis. Il constate que cette Commission a été ignorée déjà à deux reprises et se pose finalement la question de son bien-fondé.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 61 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis n° 62 de la Municipalité relatif au budget de l'EIPT 2026

Monsieur Marc HUSMANN remplace Monsieur le Président Guillaume BENARD pour ce point.

Monsieur le Président Guillaume BENARD rejoint les conseillers dans la salle.

Monsieur le Municipal Claus HASSIG présente le préavis n° 62.

Madame Nicole WERMUTH KEAYERTS lit le rapport de la Commission des finances ; au nom de cette Commission, elle recommande d'approuver le préavis n° 62.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 62 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis n° 63 de la Municipalité relatif au budget communal 2026

Monsieur Marc HUSMANN remplace Monsieur le Président Guillaume BENARD pour ce point.

Monsieur le Président Guillaume BENARD rejoint les conseillers dans la salle.

Monsieur le Municipal Claus HASSIG présente le préavis n° 63.

Monsieur Jean-Marc KELLER lit le rapport de la Commission des finances ; au nom de cette Commission, il recommande d'approuver le préavis n° 63.

La discussion est ouverte.

Monsieur le Président Guillaume BENARD relève un manque d'amortissement de 1.7 MCHF concernant le bâtiment communal (Auberge, salle communale, boulangerie, appartements) et s'étonne que cela soit découvert seulement maintenant. Le MCH1 permettrait apparemment de faire cela. Il estime qu'il faudra maintenant payer ces sommes dans les 3 prochaines années pour être conforme au MCH2. La Commission des finances propose de reporter l'amortissement prévu de CHF 500'000 à l'année prochaine, mais les 1.7 millions devront être versés d'ici 3 ans.

Monsieur le Municipal Claus HASSIG répond qu'il y a 30 ans en arrière, aucun amortissement n'était obligatoire et prévu pour ce bâtiment. Il précise qu'un amortissement de CHF 500'000.00 est prévu sur l'exercice 2025 en plus des amortissements déjà effectués en 2024. De plus, la prochaine législature pourra compter sur des réserves à dissoudre avant la mise en place de MCH2. Cet amortissement n'a aucun impact sur la trésorerie et l'endettement, car c'est une pure opération d'écriture non-monnaire. Cet amortissement permettra de mieux préparer les travaux sur les réserves en préparation du passage à MCH2. A ce sujet, il a annoncé à la Commission des finances qu'une séance d'information aura lieu en présence des réviseurs des comptes communaux sur toute la stratégie de passage à MCH2 en ce qui concerne la gestion de l'utilisation des réserves pour les amortissements. La Commission de gestion sera également invitée. La prochaine législature ne sera pas limitée dans ses actions par le non-amortissement dans le passé de ce bâtiment.

Sur question de Madame Maria del Rosario MARTINEZ CASTRO, Monsieur le Municipal Claus HASSIG répond que la prochaine législature aura la capacité d'emprunter 10 MCHF, ceci grâce à la politique de réduction de la dette entreprise depuis 2 ans.

Monsieur Jonathan MONNEY demande des informations concernant l'achat d'un projecteur pour un montant de 20'000 CHF.

Monsieur le Municipal Michaël SCHLEGEL répond que les membres du Cinérolì mettaient à disposition leur propre matériel jusqu'à présent et que ce projecteur servira également à augmenter la qualité de projection des films.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 63 est accepté à la majorité (1 abstention).

11. Propositions individuelles et divers

Monsieur Guillaume BENARD reprend son poste de Président.

Madame Marie-Danielle GUEx demande quand le PACom entrera en vigueur.

Monsieur le Municipal Claus HASSIG répond que le Canton a promis une réponse écrite fin janvier 2026 et ce sujet sera discuté à la séance du Conseil communal du mois de mars 2026.

Monsieur Marc HUSMANN remercie pour le nettoyage de la fontaine du village.

Madame Jill MONNEY relève que Mies détient deux containers de recyclage situés à côté des terrains de paddle ; elle souhaiterait que Tannay ait un lieu de stockage également.

Monsieur le Président Guillaume BENARD répond que pour Tannay c'est plus compliqué car la déchetterie est gérée par plusieurs communes.

Monsieur Jean-Marc KELLER demande s'il y a du nouveau concernant l'arborisation du bâtiment de pompage le long du Torry.

Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX répond que l'EIPT a fait en sorte que le bâtiment soit végétalisé, les plantations prendront ensuite de l'ampleur. Il faut juste laisser du temps à la nature.

Monsieur Marc RAMSEYER relève qu'il y a trois places de parc au chemin des Molards n° 3 et 10 où aucune contravention n'est mise sur les voitures qui stationnent sans droit, ce qui laisse le champ libre aux véhicules d'entreprise dans la journée, et cela contrairement au règlement communal.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond que seules les personnes assermentées pouvaient mettre des contraventions jusqu'à présent mais que Martine RAY-SULLIOT, greffière et secrétaire municipale, pourra désormais le faire. Elle n'ira pas elle-même mettre ces contraventions, ça sera toujours le SDS, mais la Municipalité pourra valider ces contraventions rapidement.

Monsieur Karl VALFELLS informe que les dates du Cinérolé seront annoncées prochainement. Il y a également un projet d'exposition sur l'œuvre de feu M. Vincent MANGEAT.

Madame Jane FERGUSON relève les bonnes nouvelles concernant les réalisations écologiques qui ont vu le jour durant cette législature par TannEco.

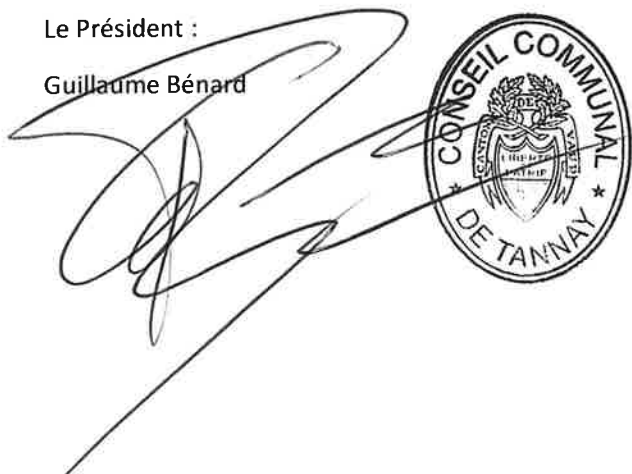
Monsieur Jonathan MONNEY indique que la journée du Noël Bazaar du 16 novembre 2025 a connu un franc succès et remercie toutes les personnes présentes. Il informe que les fenêtres de l'Avent seront un moment de partage durant le mois de décembre ; pour plus d'informations : www.tanneco.ch.

Monsieur le Président Guillaume BENARD rappelle les prochaines séances du Conseil communal : 23 mars 2026, 15 juin 2026, 14 septembre 2026 et 7 décembre 2026.

Il clôt la séance à 21h50.

Le Président :

Guillaume Bénard



La Secrétaire :

Anne-Sophie Nuoffer

